
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DÉCRET N° 2019 – 192 DU 17 JUILLET 2019

portant nomination des membres du Conseil
d'administration de l'Agence Nationale de
Mécanisation Agricole.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- vu** la loi n° 94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des offices à caractère social, culturel et scientifique ;
- vu** la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- vu** le décret n° 2018-198 du 05 juin 2018 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2016-292 du 17 mai 2016 fixant la structure-type des ministères ;
- vu** le décret n° 2016-422 du 20 juillet 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche ;
- vu** le décret n° 2016-681 du 07 novembre 2016 portant cadre institutionnel du développement agricole ;
- vu** le décret n° 2019-123 du 10 avril 2019 portant approbation des statuts de l'Agence Nationale de Mécanisation Agricole ;
- sur** proposition du Ministre de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche,
- le** Conseil des Ministres, entendu en sa séance du 17 juillet 2019,

DÉCRÈTE

Article premier

Sont nommées membres du Conseil d'administration de l'Agence Nationale de Mécanisation Agricole, les personnes dont les noms suivent :

- monsieur **Michel Kouéssi MEGNAGLO**, représentant du Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche ;
- monsieur **Achille HOUSSOU**, représentant de la Présidence de la République ;

- madame **Abriel VOGLOZIN** Epouse **HINSON**, représentante du Ministère de l'Industrie et du Commerce ;
- monsieur **Camus ADJAMONSI**, représentant du Ministère de l'Économie et des Finances ;
- monsieur **Daniel MEDEDJI**, représentant du Ministère des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle ;
- monsieur **Comlan Gontrand BAGAN**, représentant du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ;
- monsieur **Cyriaque EDON**, représentant du Ministère du Plan et du Développement.

Article 2

Monsieur **Michel Kouéssi MEGNAGLO** est nommé Président du Conseil d'administration.

Article 3

Les membres du Conseil d'administration sont nommés pour un mandat de trois (03) ans qui court à compter de la date de leur installation.

Article 4

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge toutes dispositions antérieures contraires. Il sera publié au Journal officiel.

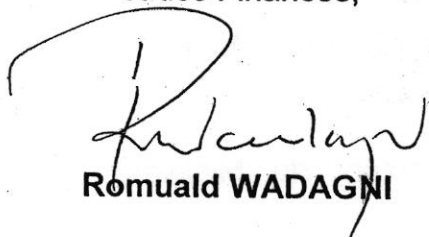
Fait à Cotonou, le 17 juillet 2019

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON

Le Ministre de l'Économie
et des Finances,



Romuald WADAGNI

Le Ministre de l'Agriculture,
de l'Élevage et de la Pêche,



Cossi Gaston DOSSOUHOU